

Saison 2025-2026
Règlement Section Ecole de Roller
(de 5 ans à 13 ans)

1. INSCRIPTION A LA SECTION ECOLE DE ROLLER

INSCRIPTION EN LIGNE www.rssso.fr UNIQUEMENT (comme pour toutes les sections du club RSSO)

⚠ Les enfants qui feront 2 activités (Artistique ou Hockey + École de roller) devront s'inscrire en priorité dans la discipline artistique ou hockey. L'activité école de roller sera alors une inscription en tant que 2ème activité (Fiche d'inscription spéciale dont le document est sur le site du RSSO ou joint dans le courriel d'inscription). Il faut quand même venir s'inscrire à la section Ecole de Roller lors d'un créneau mentionné ci-dessous.

⚠ C'est la remise du dossier papier imprimé (fiche d'inscription + Certificat médical si nécessaire + paiement) aux dates ci-dessous qui validera l'inscription dans un des groupes. Possibilité de payer en 1 ou 3 chèques. Possibilité de paiement en ligne : à ne faire qu'après validation du dossier d'inscription par le Bureau. Le nombre de places étant limité, les dossiers doivent être remis complets.

→ Pour les nouveaux pratiquants instauration de séances d'essai gratuites :

- Vendredi 29 Août 2025 de 11H à 12H
- Samedi 30 Août 2025 de 10H à 11H
- Jeudi 4 Septembre 2025 de 17H30 à 18H30
- Samedi 6 Septembre 2025 de 10H45 à 11H30

Priorité d'inscription aux enfants déjà inscrits en 2024/2025 jusqu'au 4 Septembre 2025. Après cette date, il n'y aura plus de priorité pour les anciens adhérents et leur inscription n'est pas garantie.

→ Dépôt des dossiers d'inscription pour les enfants déjà adhérents :

- Jeudi 28 Août 2025 de 17H30 à 19H30
- Vendredi 29 Août 2025 de 17h à 19H
- Samedi 30 Août 2025 de 10H à 11H
- Dimanche 31 Août 2025 de 10H à 11H30
- Lundi 1^{er} septembre de 17H30 à 19H
- Jeudi 4 septembre 2025 de 17H30 à 19H
- Samedi 6 septembre 2024 de 10H à 12H

→ Dépôt des dossiers d'inscription pour les enfants nouveaux adhérents :

- Samedi 30 Août 2025 de 11H à 12H30
- Dimanche 31 Août 2025 de 15h à 17H
- Lundi 1^{er} septembre de 17H30 à 19H
- Jeudi 4 septembre 2025 de 17H30 à 19H
- Samedi 6 septembre 2024 de 10H à 12H
- Jeudi 11 septembre 2025 de 17H30 à 19H

→ Cours évaluation des niveaux pour détermination des groupes du samedi :

Samedi 6 septembre 2025 entre 11H45 et 13H30 (les familles qui seront concernées seront informées par courriel).

2. ENTRAÎNEMENTS / COURS

→ Début des entraînements pour la saison 2025/2026 : à compter du jeudi 11 septembre ou samedi 13 septembre 2025 selon le créneau attribué.

2.1 Les niveaux

Niveau 1: débutant

Niveau 2: niveau roue jaune

Niveau 3: niveau roue verte

Niveau 4: niveaux roues bleue et rouge

La répartition des groupes de niveau est sous la responsabilité de l'entraîneur. Le niveau du patineur est évalué et validé par l'entraîneur lors du cours d'essai ou du premier cours de l'enfant. Pour les niveaux 1 et 2, le choix du jour d'entraînement se fait au moment de la pré-inscription mais la confirmation du groupe se fera lors de la remise du dossier d'inscription complet, dans la limite des places disponibles.

2.2 Les horaires d'entraînement

Créneau	Lieu	Catégorie	Limite
Jeudi 17H30 à 18H30	Salle verte - St Orens	Pratiquants niveaux 1 et 2	20 participants
Samedi de 10h30 à 11h30	Salle verte - St Orens	Pratiquants niveaux 1 et 2	30 participants
Samedi de 11h30 à 12h30	Salle verte - St Orens	Pratiquants niveau 3	25 participants
Samedi 12H40 à 13H40	Salle verte - St Orens	Pratiquants niveau 4	25 participants

Chaque créneau a un ou deux **Référents** de cours parmi le Bureau ou les Membres Actifs de la Section Ecole de Roller (voir section plus loin).

Les limites des effectifs dépendent du diplôme de l'entraîneur, du nombre d'entraîneurs assistants bénévoles ainsi que de la vitesse des patineurs pour la sécurité de tous.

2.3 Lieux et accès

a) Lieu principal : Salle Verte de Saint-Orens, Rue des Sports (cours en intérieur).

Accessible notamment par le bus 83 ou en vélo.

Parking voitures et Parking Vélos disponibles en respectant les règles de circulation et de stationnement.

Le parking voitures étant souvent saturé le samedi, le covoiturage ou les modes doux/actifs sont recommandés.

b) Lieux occasionnels :

- terrains sportifs extérieurs du Collège R. CASSIN, Avenue des Carabènes à St Orens (parking vélo, parking voiture)
- gymnase du lycée Riquet à Saint Orens pour les cours spéciaux (accessible en roller par REV22 sur la RM2, bus 83, bus Lineo 7, bus LiO 357, parking vélo, parking voiture)

Tout changement de lieu sera communiqué en amont (cours spéciaux /événements Section ou indisponibilité de la Salle Verte).

2.4 Tarifs cotisation et activité

Cotisation: 100 €

Activité : 60 € (+10 € pour les enfants atteignant 12 ans entre le 01/09/2025 et 31/08/2026)

Incluant la Licence Fédération Française de Roller Skating / FFRS

soit un total de 160€ (ou 170 €)

Tout patineur doit être en règle de sa cotisation et de sa licence. En cas de non-respect de cette règle et sur signalement aux dirigeants du Club, il est de la responsabilité de l'entraîneur de refuser le patineur concerné à son cours.

3. Fonctionnement

3.1 Bureau de la Section Ecole de Roller

Le bureau de la Section (désigné comme « le Bureau ») se compose d'un responsable, d'un trésorier et d'un secrétaire, tel que spécifié dans les [statuts du Club](#). Seuls les membres élus ont le mandat de prendre et de faire appliquer les décisions concernant la Section.

Nom du Responsable Section Ecole de Roller : Mme Sophie LACROIX

Trésorier de la section : Mr Dominique CHEVALIER

Secrétaires de la section : Mmes Sandra CHEVALIER et Lara POPELIER

Membres Actifs : Mmes Isabelle Lefèbre, Virginie Tertre, Ophélie Chevillon, Mélissa Charpentier et Marie RUFFIER

Deux membres du Bureau participent au Comité Directeur du club RSSO avec des membres d'autres Sections et le Bureau du Club.

Tout parent souhaitant s'impliquer et rejoindre le Bureau ou les Membres Actifs de la Section ou du Club RSSO est le bienvenu et peut se faire connaître auprès du Référent du Cours.

Les communications entre le bureau de la Section ou du Club et les familles peut se faire par e-mail ou pendant les cours, ainsi que via des applications de messagerie (1 groupe par créneau).

3.2 Objectifs de la section

- Maîtrise des techniques des fondamentaux (agilité, freinage, virages, ...)
- Sorties mini rando encadrées par le staff en roller ainsi que les parents en roller ou à vélo
- Initiations au hockey, à la course, à l'artistique pour susciter des vocations
- Test de niveau (les roues de l'ERF - Ecole du roller français)

3.3 Nom des entraîneurs diplômés

Les entraîneurs diplômés de la Section Ecole de Roller sont Mmes Astrid JACOB (samedi) et Marie RUFFIER (jeudi).

Les noms des entraîneurs assistants bénévoles sont communiqués en début d'année.

3.4 Matériel nécessaire (non fourni par le club)

1. Une paire de Roller ligne ou quad
2. Casque
3. Coudières
4. Genouillères
5. Protège-poignets

Port obligatoire

Si un enfant n'a pas tout ou partie de son matériel, il est de la responsabilité de l'entraîneur de refuser le patineur concerné à son cours. L'enfant pourra repartir avec ses parents ou il restera dans la salle sous surveillance du Référent du créneau ou tout autre membre du Bureau de la Section présent dans la salle.

3.5 Arrivée de l'enfant à l'entraînement

Prévoir d'arriver au moins 15 minutes avant les entraînements pour que vos enfants puissent s'équiper.

Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant à la salle et de s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Le départ de l'enfant pendant ou à la fin du cours se fait avec ses parents ou un responsable désigné, sauf mention contraire spécifiée lors de l'inscription en septembre.

L'absence d'un enfant doit être notifiée sur le groupe de messagerie pour que les parents faisant l'accueil le notent comme absent. En cas d'absence répétées et non justifiées par un simple message, il est de la responsabilité de l'entraîneur de refuser le patineur concerné à son cours pour le reste de l'année afin de ne pas affecter la progression du groupe.

3.6 Accueil de chaque cours par les parents

Il est demandé aux parents de l'école de roller de se relayer pour faire l'accueil à chaque cours pendant la saison.

2 parents sont requis pour l'accueil de chaque cours.

Un planning sera mis en place dès le 18 septembre et les permanences de l'accueil de chaque groupe commenceront à compter du 2 octobre 2025 : [Planning d'inscription des parents via ce lien](#) (1 onglet par créneau de l'Ecole).

En comptant sur la participation de chacun, cela représente 2 à 3 accueils à réaliser sur l'année par famille.

Les Référents des différents créneaux relanceront les parents si l'accueil des prochains cours n'était pas assuré.

En cas d'indisponibilité de dernière minute d'un parent inscrit à l'accueil, se signaler au plus vite auprès des Référents du créneau.

Les familles doivent se signaler en entrant dans la salle pour attester de la présence de leur enfant. Si les enfants ne sont pas signalés à leur arrivée aux parents de l'accueil, le cours sera pénalisé durant plusieurs minutes afin de faire l'appel.

La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitée.

Sauf mention contraire, il y a cours le 1er samedi des vacances scolaires et lors des samedis non fériés.

3.7 Événements de la Section Ecole de Roller

Différentes manifestations sont organisées par la Section Ecole de Roller au cours de l'année, comme les cours spéciaux Halloween et Noël, le Kids Roller, le passage des Roues.
Leurs dates et organisation seront spécifiées par e-mail envoyé par le Bureau de la Section en amont.

3.7.1 Textile club

Un t-shirt Section est offert à chaque adhérent lors de la première adhésion à la Section. Il peut être renouvelé et acheté en début d'année si besoin.
Ce T-shirt est requis lors des événements de la Section.

3.7.2 Participation nécessaire des parents aux événements

L'organisation le jour J ne saurait reposer sur les seuls membres du Bureau de la Section, aussi il est demandé aux parents de s'impliquer sur ces événements selon leurs possibilités et les demandes formulées par le Bureau dans les communications envoyées (plannings/tableaux de l'organisation des événements envoyés en amont) : mise en place et rangement de la salle, surveillance ou aide des vestiaires, vente de ticket de tombola dans la salle, etc. De plus, des buvettes pourront être mises en place pour lesquelles il sera demandé de participer en amenant une contribution salée ou sucrée, ou boisson sans alcool.

Contact : Pour toute demande d'information complémentaire sur la section Ecole de Roller, adressez-nous un courriel à bureau_ecole_patinage@rssso.fr